

**Canada  
Province de Québec  
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry  
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2015/04/07**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **7 avril 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Michel Taillefer  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M<sup>me</sup> Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**2015-095**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-096**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point suivant à l'item *Varia* :
  - 9.1 Mandat à l'*Union des Municipalités du Québec* pour l'achat de sel à déglacage des chaussées (Chlorure de sodium)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-097**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2015 À 20 H**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-098**

**AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>PES Canada</i> Bon 773642	2 pièces («Single head » et « single split head») 260 \$ plus les taxes applicables
<i>CMP Mayer inc.</i> Bon 773643	2 gaffes à gypse et 4 supports à outils 320 \$ plus les taxes applicables
<i>Crossfit Vaudreuil</i> Bon 773644	Tapis protecteur camion incendie 400 \$ taxes incluses
<i>Aréo Feu</i> Bon 773645	10 paires de gants 550 \$ plus les taxes applicables

<i>PG Mécanique</i> Bon 773646	Remplacement des courroies du véhicule unité d'urgence 167,85 \$ plus les taxes applicables
<i>Globocam</i> Bon 773647	Réparation camion 311 831,69 \$ plus les taxes applicables
<i>Autonomic</i> Bon 773649	Fluide (urée) 21,98 \$ plus les taxes applicables
<i>Fondation des pompiers</i> Bon 773650	Documentation pour une activité des pompiers pour l'école 120 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-099

### **ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que les municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine ainsi que les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

Considérant que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions;

Considérant qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, il y a lieu de formaliser et d'uniformiser l'organisation du service d'entraide de protection contre les incendies sur le territoire (Action 10);

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multicaserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (Action 34 : objectif 6, art. 6.2.1. alinéa F) paragraphe 2);

Considérant que la majorité des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC doit mettre en place une procédure afin de vérifier régulièrement le nombre de pompiers disponibles, comme il est prévu dans les plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de chacune des municipalités et villes de la MRC (Action 13);

Considérant qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide (réponse multicaserne) selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre, comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC.

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- De conclure l'«*Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies*», telle que déposée.
- D'autoriser la mairesse madame Caroline Huot et la directrice générale madame Louise Maheu Denis à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-100

### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-04 et les documents afférents.

2015-101

### **DON À CAMP SOLEIL DE MÉLISSA**

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à *Camp Soleil de Mélissa*, organisme venant en aide aux personnes handicapées intellectuelles ou physiques de tous âges, un don de 100 \$ dans le cadre de son programme d'activités pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-102**

**DON À LA 7<sup>E</sup> ÉDITION DU HOCKEYTON DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde un don de 100 \$ pour l'édition 2015 du *Hockeyton de la Sûreté du Québec de la MRC Beauharnois-Salaberry*, au bénéfice d'*ESPACE Suroît de Salaberry-de-Valleyfield*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-103**

**TOURNOI DE GOLF – SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût de 2 billets au coût de 150 \$ chacun pour permettre à 2 élus de participer au *Tournoi de golf 2015 de la Société d'Alzheimer du Suroît* qui se tiendra le 7 août 2015 au *Club de Golf Saint-Anicet*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-104**

**DON - SEMAINE D'ACTION BÉNÉVOLE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de remettre au *Centre d'Action Bénévole dans le cadre de la Semaine d'Action bénévole* un chandail et un jeu de carte à l'effigie de la Municipalité.
- Que M. Jean-Guy St-Onge procède à la remise des articles promotionnel pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas

**2015-105**

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 7 avril 2015;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires mars 2015	950099 à 950158	27 670,70 \$
Journal des achats 11-03-15	131966 à 131971	6 332,25 \$
Journal des achats 19-03-15	131972 à 131974	1 075,65 \$
Journal des achats 27-03-15	131975 à 132029	99 396,32 \$
Journal des achats 7-04-15	132030 à 132057	41 220,92 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-106**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2015 – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le règlement numéro 286-2015 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux », soit adopté et entre en vigueur conformément à la Loi.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-107**

#### **RENOUVELLEMENT – ASSURANCE COLLECTIVE 2015**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de renouveler le contrat d'assurance collective, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, aux tarifs et conditions proposés par *les Assurances Joanne Brisson Dumouchel inc.*
- Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents relatifs à ce renouvellement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-108**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le rapport financier et le rapport du vérificateur déposés par le cabinet de comptables agréés *Goudreau Poirier inc.*, pour l'année se terminant le 31 décembre 2014, soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-109**

#### **AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENT DE BUREAU**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que l'achat suivant soit autorisé :

*Servicofax*  
Bon 745374

Télécopieur  
504,74 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-110**

#### **DON – COMPÉTITION ÉQUESTRE WESTERN DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde à *Compétition équestre Western de Saint-Stanislas-de-Kostka* un don de 200 \$ pour la compétition équestre qui se tiendra à Saint-Stanislas-de-Kostka les 27 et 28 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015-111**

#### **CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2015-033 DU 2 FÉVRIER 2015 - TOURNOI DE GOLF – ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Considérant la résolution numéro 2015-033 adoptée le 2 février 2015;

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter 1 billet (golf/souper);

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût d'un (1) billet (golf/souper) pour permettre à 1 élu de participer au *Tournoi de golf de l'Association pour la sauvegarde du Lac St-François* qui se tiendra le 26 juin 2015 au *Club de golf de Saint-Anicet*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-112

**ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE DE LA NAVIGATION DANS BAIE-DES-BRISES ET HUNGRY BAY (VERSION CORRIGÉE)**

Considérant la résolution numéro 2015-042 adoptée le 2 février 2015;

Considérant que des corrections ont été apportées au *Code d'éthique de la navigation dans Baie-des-Brises et Hungry Bay*;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adopte la version corrigée du *Code d'éthique de la navigation dans Baie-des-Brises et Hungry Bay*.
- Qu'un document soit produit et distribué aux plaisanciers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-113

**ADOPTION DU 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES NORMES APPLICABLES À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE AD-5**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le projet de règlement numéro 287-2015, modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et permettre l'agrandissement de la zone AD-5, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-114

**RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002 DE FAÇON À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION**

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le règlement numéro 288-2015 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction », soit adopté.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-115

**AUTORISATION DE DÉPENSES RELATIVES À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>Imprimerie Multiplus</i> Bon 745369	825 dépliant – Guide à conserver 82,50 \$ plus les taxes applicables
---	---

<i>Imprimerie Taillefer</i> Bon 745373	Un panneau 4 x 8 en coroplaste 210 \$ plus les taxes applicables
---	---

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015-116

**AUTORISATION D'ACHAT – TRAVAUX PUBLICS (PARCS)**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>R. Viau</i> Bon 586483	Peinture pour les jeux 1855,45 \$ plus les taxes applicables
<i>Les quais XBL</i> Bon 586486	Quai, passerelle livrés et installés 3375 \$ plus les taxes applicables
<i>TechSport</i> Bon 586487	6 sièges de balançoire 1 siège de balançoire de bébé 464,50 \$ plus les taxes applicables
<i>Acier Campi inc.</i> Bon 586488	Tuyaux de métal pour jeux 501,82 \$ plus les taxes applicables
<i>Nordak Marine</i> Bon 586489	Pictogrammes et lettrage pour les bouées nautiques 2543,10 \$ plus les taxes applicables
<i>Entreprises D. Léger</i> Bon 586490	Réparer, sabler et peindre les jeux 2490 \$ plus les taxes applicables
<i>Produit de béton Soulanges</i> Bon 745375	34 dalles de béton pour les bouées 2050 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-117

**REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU YOGA**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka rembourse à Madame Pagé les frais d'inscription du cours de *Yoga* au montant de 60 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-118

**AUTORISATION – RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL**

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M<sup>me</sup> Miriam Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux événements, à participer au *Rendez-vous Québécois du Loisir rural* les 7 et 8 mai 2015, au coût de 105 \$, plus les taxes applicables et les frais de déplacements représentant 284 km (aller-retour) x 2 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-119

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS AGRIESPRIT DE LA FINANCIERE AGRICOLE CANADA**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire se doter d'une patinoire permanente;

Considérant que la patinoire permanente sera installée sur le terrain près de l'école primaire;

Considérant le nombre important d'utilisateurs;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adresse une demande d'aide financière au *Fonds AgriEsprit de la Financière Agricole Canada* pour l'installation d'une patinoire permanente.

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise madame Miriame Dubuc-Perras, à titre de chargée de projet, à présenter cette demande d'aide financière.
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet si la demande d'aide financière est acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-120**

### **AUTORISATION DE DÉPENSES – DANSE DES ADOS**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal accepte de défrayer les dépenses relatives à la tenue de la *Danse des Ados* le 17 avril 2015, le tout au montant maximum de 1 600 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-121**

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)**

Considérant que la Municipalité de St-Stanislas-de-Kostka a reçu une proposition de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Considérant l'article 14.7.1 du *Code municipal*;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses besoins et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- Que la Municipalité confie, à l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux besoins de la municipalité, pour la saison 2015-2016;
- Que la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;
- Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015-122**

### **INFORMATIONS**

M<sup>me</sup> Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que la *Municipalité* est à la recherche de 2 personnes pour le service des travaux publics, soit un chauffeur/journalier/opérateur (poste saisonnier) et un journalier (poste étudiant).
- Que se tiendra au Centre municipal, le 16 avril 2015 à 18 h 30, la soirée d'information pour le *Camp de jour 2015* qui sera suivie par une période d'inscription jusqu'à 21 h.
- Que la période d'inscription pour la *Programmation printemps/été 2015* se tiendra du 7 au 9 avril et du 13 au 16 avril au Centre municipal.
- Que l'*Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield* ouvrira ses portes le 22 avril 2015. Un guide sera distribué par le poste.

**2015-123**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

**2015-124**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la séance soit levée à 20 h 47.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*

\_\_\_\_\_  
Louise Maheu Denis  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière